

# Charte Pension Chat'lut

Tout nouveau client s'engage à respecter la charte suivante :

## **Hébergement:**

La pension Chat'Lut accueille votre chat dans les conditions les plus chaleureuse.

La pension est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 17h à 19h puis le dimanche et les jours férié en permanence de 17h à 19h.

Les entrées et sorties se font donc sur rendez vous aux heures d'ouverture.

Le jour d'entrée sera facturé quelque sois l'heure d'arrivée, le jour de sortie ne sera pas facturé si votre chat part avant midi.

Si votre animal est sous régime alimentaire spécial il vous sera demandé d'apporter sa nourriture en quantités suffisantes pour la durée de son séjour.

## **Admission & vaccination:**

Pour être admis à la pension votre chat devra être vacciné contre le Typhus, Coryza et Leucose de moins d'un an.

Le propriétaire s'engage à nous tenir informé de tout problème particulier ( chat agressif, maladies...)

Il sera demandé aussi à ce que votre chat sois traité anti-puces et vermifugé quelques jours avant son arrivé à la pension.

Le chat devra être castré pour les mâles de plus de 7 mois pour éviter ainsi des problèmes d'agressivité envers les autres.

## **Santé & vétérinaire**

La pension décline toute responsabilité en cas d'accidents, maladies ou décès mais s'engage à prévenir le propriétaire le plus rapidement possible.

La pension ne peut être tenue responsable de la santé du chat mais s'engage dans l'éventualité de constatation de signes suspect à le conduire au cabinet vétérinaire référencé de la pension (Dr.Coste clinique vétérinaire Maréchal de Saxe) dans les plus brefs délais.

Tout frais engendré par la dite visite et les médicaments prescrits seront à votre charge.

Le propriétaire s'engage donc par la signature de ce document à donner son accord pour que son chat sois examiné par un vétérinaire de la clinique Maréchal de Saxe (Dr.Coste ou Dr.Riou)

Il est aussi important de souligner que certaine maladies tels que la Pèronite infectieuse féline (PIF), le sida du chat (FIV), la teigne, certaines formes de coryza chronique, insuffisance rénale et hépatite pour lesquelles il n'existe aucuns vaccins peuvent être présenté dans l'organisme d'un chat durant des mois et même des années sans se manifester. La pension ne pourra donc être tenue responsable de l'apparition des ces dites maladies.

## **Hygiène des locaux:**

La désinfection des locaux est assuré quotidiennement par ce fait la pension Chat'Lut ne pourra être tenue pour responsable de toutes allergies ou maladies survenant pendant ou après son séjour.

Les boxes sont nettoyés quotidiennement et entièrement désinfectés après chaque départ à l'aide d'un produit fongicide, bactéricide et virucide, inoffensif pour votre chat et agréé par le ministère de l'agriculture.

## **Responsabilité:**

Le propriétaire doit être assuré en responsabilité civile de son animal, il restera donc responsable de tout dommages éventuels causés pas son chat durant son séjour (sauf faute grave reconnue imputable au gérant de la pension).

La mise en pension n'a en aucun cas pour effet un transfert de responsabilité.

Malgré toutes les précautions present par nos soins, si un animal en blessait un autre, le propriétaire de l'animal en cause règlera les frais occasionnés par l'intermédiaire de sa propre compagnie d'assurance.

## **Séjour, entrées & sorties:**

Le propriétaire s'engage à respecter les horaires d'ouverture et fermeture de la pension. Il s'engage aussi à respecter les dates de séjours annoncées.

Pour tout prolongement du séjour la pension devra en être averti minimum 24h à l'avance.

Pour toute reprise du chat avant la date fixé lors de son arrivé à la pension, le propriétaire de l'animal s'engage à payer la totalité du séjour.

Un chat sera considéré comme abandonné après une semaine de plus que prévue en pension si son propriétaire ne donne aucunes nouvelles et qu'il reste injoignable.

De ce fait, la pension pourra disposer de l'animal librement ( placement en refuge...) sans aucuns recours possible.

Votre chat est notre première préoccupation!

M, Mme..... reconnaît avoir pris connaissance des conditions ci dessus et déclare les accepter.

Fait à lyon le.....

Signature :